

Livret d'accueil pour la première rentrée Année scolaire 2021-2022



Bienvenue à l'école maternelle
CHARLES BOUTARD

Vous venez d'inscrire votre enfant à l'École maternelle. Cette première rentrée constitue un événement unique et important dans la vie de votre enfant.

Après le premier contact le jour de l'inscription, ce petit fascicule vous permettra de préparer cette rentrée en toute quiétude et de répondre à vos questions.

L'école maternelle est une école bienveillante. Plus encore que les étapes ultérieures du parcours scolaire.

Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Elle s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser.

(Nouveaux programmes de l'École maternelle – BO du 26-03-2015)

Mon enfant est malade. Puis-je l'amener à l'école ?

Non, l'enfant malade ne peut être accepté à l'école, d'une part dans son propre intérêt, et d'autre part pour éviter de contaminer les autres enfants. En outre, les enseignants et les ATSEM ne sont pas autorisés à administrer de médicaments. Toutefois, les enfants souffrant de pathologies sont accueillis dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) établi entre la famille, l'école et le service de la PMI. Dans ce cas, et uniquement dans ce cas, les médicaments nécessaires pourront être administrés.

Il est souhaitable de réfléchir à différentes solutions de garde en cas de maladie de votre enfant (nounou, autre personne-ressource, journée « enfant malade », etc.) afin que votre enfant se rétablisse.

Enfin toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice.



Et si mon enfant n'est pas propre à la rentrée ?

Les passages aux toilettes sont proposés fréquemment aux enfants au cours de la journée. La vie en collectivité est souvent source d'émulation et, très vite, l'enfant s'adapte à ces nouveaux comportements.

Les changements liés à la scolarisation peuvent toutefois entraîner quelques petits accidents. C'est pourquoi, il faut prévoir dans le sac un change complet de vêtements propres et une couche culotte si besoin.



A table, mon enfant est « difficile »... Comment cela va-t-il se passer à la cantine ?

Le moment du repas est un moment privilégié où l'enfant est amené à découvrir de nouveaux aliments, entouré de ses pairs. Les enfants sont donc encouragés à goûter ce qui leur est servi afin que soit ménagé le plaisir de la découverte. Les enfants ne sont en aucun cas « forcés » à manger un aliment.

Toutefois, les agents de restauration sont tenus de servir tous les enfants de la même manière. Seuls les enfants bénéficiant d'un PAI pour cause d'allergie et/ou intolérance alimentaire peuvent prétendre à un autre repas.

Des menus sans porc sont proposés aux familles qui en font la demande.

Le menu est affiché dans les classes chaque mois et consultable sur <http://www.tours.fr> (Éducation/Pause méridienne).

Mon enfant ne fait plus la sieste à la maison. Comment cela va-t-il se passer à l'école ?

L'entrée à l'école est source de beaucoup de changements pour l'enfant : la vie en collectivité, les diverses stimulations liées aux activités et aux échanges provoquent une fatigue après le déjeuner. Bien souvent, le moment du repos proposé dans le dortoir où règne une ambiance douce, calme et rassurante, amène l'enfant à s'endormir. Il y retrouve son lit, son « doudou » (et même éventuellement sa tétine) et ce moment de repos est bien nécessaire afin que la suite de la journée se passe dans les meilleures conditions.

La sieste débute vers 12h30/40 (sur le temps de pause méridienne = temps géré par la mairie) et se termine vers 14h30/14h40 sur le temps scolaire.

Je suis en retard ou j'ai un empêchement pour venir récupérer mon enfant à l'école. Comment puis-je faire ?

Dans tous les cas, il faut prévenir l'école, afin que nous sachions à quelle personne, désignée par vous, nous devons confier votre enfant.

Si ladite personne ne figure pas dans le dossier de renseignements, vous devrez, ou bien la munir d'une autorisation écrite et signée par vous-même, ou bien prévenir la directrice par mail dûment expédié à l'adresse électronique de l'école. La personne ainsi désignée devra présenter à son arrivée à l'école l'autorisation écrite ainsi qu'une pièce d'identité.

Si votre enfant est inscrit à la garderie périscolaire, aucun souci, il sera confié aux animateurs.

Il est vivement recommandé d'inscrire son enfant à la garderie périscolaire pour palier ce genre d'imprévu ; l'inscription est gratuite, seule la fréquentation est payante.

Avec mes horaires de travail, je ne viendrai que rarement accompagner/chercher mon enfant à l'école. Comment serai-je averti(e) de ce qui se passe à l'école ?

Afin que l'adaptation de votre enfant se passe au mieux, il est nécessaire qu'une bonne communication s'établisse entre l'école et vous. C'est pourquoi chaque enseignant met en place un cahier de liaison qui permet de vous transmettre les informations importantes de l'école ou de la classe (réunions et fêtes à venir, sorties scolaires, vie de la classe, etc.). Vous êtes invité(e) à les lire, les signer et y répondre le cas échéant. Si vous n'avez pas l'occasion de voir l'enseignant de votre enfant, vous pouvez utiliser le cahier de liaison ou une feuille de papier libre pour lui communiquer des informations ou lui poser des questions.

Cependant, dans le cas où votre enfant fréquenterait la garderie périscolaire le matin et le soir, il serait souhaitable que vous puissiez venir au moins une fois par semaine à l'école. C'est important pour votre enfant de comprendre que des échanges s'établissent entre vous et son enseignant.

D'une manière générale, il est recommandé de lire les affichages qui vous sont destinés sur le panneau situé à l'extérieur de l'école et aussi à l'entrée des classes.

CONSEILS POUR UNE PREMIÈRE RENTRÉE RÉUSSIE !

La première rentrée à l'école constitue un événement important pour tous, enfants, parents et enseignants. Il convient donc de s'y préparer progressivement, tout en douceur, en cheminant depuis le moment où vous êtes venus faire la démarche d'inscrire votre enfant à l'école, jusqu'au jour de la rentrée.

Le jour de la rentrée !

JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021

Rentrée des élèves de petite section décalée à 9h30 !

Prenez le temps ce jour-là ainsi que le vendredi 3 septembre d'accompagner votre enfant dans la classe. Vous pourrez rester un petit moment avec lui. Installez-le dans une activité. Puis ce sera l'heure de la séparation. Dites-lui « au revoir » et précisez qui viendra le chercher à la sortie.

- Acceptez ses chagrins, ses craintes et essayez de ne pas montrer les vôtres.
- Au moment de la sortie, soyez bien à l'heure pour éviter que votre enfant ne s'inquiète.
- Ne lui posez pas trop de questions, les confidences viendront.
- N'hésitez pas à dialoguer avec l'enseignant(e).

À partir du lundi 6 septembre, votre enfant entrera seul dans la classe.

Ce qu'il faut le jour de la rentrée :

- 1 sac à dos (pas trop petit) ;
- 1 sac en plastique avec les vêtements de rechange de l'enfant marqués à son nom (ce sac restera accroché au porte-manteau de la classe) ;
- 2 boîtes de mouchoirs ;
- 1 paquet de lingettes ;
- 1 serviette de table avec un élastique (avec le nom) rangée dans une pochette à glissière ou un sac qui ferme ;
- 1 petit drap de bain (90x45) marqué au nom de l'enfant pour les enfants qui font la sieste à l'école
- Le doudou et/ou la tétine (impérativement rangée dans une boîte).

Toute l'équipe de Charles Boutard, enseignants et ATSEM,
vous souhaite d'ores et déjà une bonne rentrée 2021 !

